



HAL
open science

Performativité et domination

Bruno Ambroise

► **To cite this version:**

Bruno Ambroise. Performativité et domination. Performativité et domination, Feb 2008, Amiens, France. halshs-00338353

HAL Id: halshs-00338353

<https://shs.hal.science/halshs-00338353v1>

Submitted on 12 Nov 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Performativité et domination**

Depuis les années 1950, la philosophie et la linguistique ont reconnu que le langage ne servait pas seulement à dire des choses – à communiquer – mais qu'il réussissait également à *faire* des choses. Et contrairement à l'ancienne rhétorique qui n'étudiait que les *effets* que le langage pouvait avoir sur un public donné suite à la profération d'énoncés ayant certains contenus, cette nouvelle approche envisage l'action de la parole comme une caractéristique qui lui est propre ou intrinsèque : c'est *en* disant que quelque chose est fait. Ce qu'a ainsi découvert J.L. Austin avec les énoncés performatifs et la théorie des actes de parole, c'est que l'utilisation même du langage consistait à réaliser un certain nombre d'actions, dont les exemples les plus évidents sont la promesse, l'ordre ou le baptême¹. Lorsqu'un énoncé du type « Je te promets de faire la vaisselle » est proféré, il n'est pas seulement dit que je promets de faire la vaisselle, mais la promesse consistant à s'engager à faire la vaisselle est bel et bien prise ou réalisée. Cela est plus clair encore avec les énoncés proférés dans des contextes clairement institutionnels comme peut l'être, par exemple, la cérémonie de mariage : l'énoncé du type « je vous déclare mari et femme » constitue alors l'acte même de marier, qui n'est pas réductible au fait de dire (au sens constatif du terme) que deux personnes sont mari et femme. Pour le dire autrement, le sens de ce type d'énoncés n'est pas réductible à leur sémantique (ou à leurs conditions de vérité), mais doit inclure des éléments pragmatiques, notamment leur qualité d'acte, qu'Austin a qualifié « de force illocutionnaire », laquelle vient doter un énoncé donné d'une certaine efficacité, relative à la force spécifique de cet énoncé.

Austin avait clairement indiqué dans ses recherches que cette efficacité dépendait de plusieurs conditions de *félicité* (et on plus de vérité), dont il avait donné une énumération sommaire. Parmi elles, des conditions institutionnelles et contextuelles apparaissaient clairement, qui provoquaient une rupture de l'autonomie de l'objet de la linguistique : dès lors que l'on prenait en compte les

*. L'écriture de ce texte a bénéficié d'un soutien financier de la Région Picardie et de l'Union Européenne, dans le cadre du programme de recherche post-doctoral « ASC ».

1. Voir J.L. Austin, *How to Do Things with Words*, edited by J.O. Urmson and M. Sbisà, Oxford University Press, « Oxford Paperbacks », Oxford, 2nde édition : 1976 ; trad. fr. de G. Lane, *Quand dire c'est faire*, Editions du Seuil, coll. « L'ordre philosophique », Paris, 1970 ; réédité avec une postface de F. Récanati dans la coll. « Points-essais », 1991.

effets illocutionnaires du langage, l'analyse d'Austin semblait nous forcer à admettre que la langue n'était pas étanche à l'égard des déterminations sociales et qu'elle était peut-être même une réalité intrinsèquement conventionnelle devant être étudiée en fonction des conventions et des normes de la société dans laquelle elle était utilisée. Dès lors, l'analyse de l'interaction linguistique devait tout autant prendre en compte les paramètres sociaux qui affectaient celle-ci que les éléments linguistiques intervenant dans sa production.

La majeure partie de la linguistique et de la pragmatique philosophique – notamment la théorie des actes de langage, telle qu'elle a été développée par J.R. Searle² et D. Vanderveken³ – a néanmoins prolongé les travaux d'Austin dans une optique consistant à considérer que la « force illocutionnaire » était une propriété purement linguistique, qui relevait de conventions uniquement linguistiques et pouvait être étudiée de manière plus ou moins formelle, en considérant les seules propriétés linguistiques des énoncés – tout le problème devenant alors de savoir si la force illocutionnaire relevait des structures syntaxiques, grammaticales, sémantiques, voire interactionnelles – celles-ci excluant par définition les déterminants sociaux. Or ce type de conception – quels que soient ses résultats sur le plan formel en termes de modélisations de la parole⁴ – a pour conclusion (ou prémisse) implicite que quiconque peut réaliser un acte de parole, dès lors qu'il utilise les bons éléments linguistiques permettant de doter un certain énoncé de la force illocutionnaire désirée. L'efficacité de la parole étant d'ordre linguistique, ceci implique que tout locuteur compétent d'une langue donnée peut accomplir sans problème un acte de parole donné – sauf dans certaines conditions externes qui peuvent éventuellement *empêcher* cet énoncé de réussir à avoir cette efficacité, mais cet empêchement intervient alors sur un plan autre que linguistique. L'efficacité linguistique est ramenée au champ de l'usage du langage – lui-même considéré comme une sphère close – mais elle peut être empêchée de « s'exprimer » dès lors

2. Voir J.R. Searle, *Speech Acts : An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge University Press, Cambridge, Mass., 1969 ; trad. fr. de H. Pauchard, *Les actes de langage*, Hermann, coll. « Savoir : lettres », Paris, 1972.

3. Voir J.R. Searle & D. Vanderveken, *Foundations of Illocutionary Logic*, Cambridge : Cambridge University Press, 1985.

4. Rappelons que la formalisation d'une procédure, ici linguistique, n'est pas une preuve de son caractère (intrinsèquement) formel : dès lors que l'on parvient à établir une procédure décomposable en étapes, il est possible de trouver un algorithme accomplissant cette procédure. Reste à savoir si la décomposition est réaliste, ou rend compte de ce qui se passe. Par conséquent, les résultats formels de la logique pragmatique ne constituent pas une preuve du caractère réductible de l'acte de parole à une procédure formelle.

qu'elle s'expose aux vicissitudes de la vie sociale.

C'est la situation sociale, distincte du langage, qui peut venir *empêcher* les effets du langage de se manifester – de l'extérieur. Dès lors, si le locuteur est dans une situation qui lui défavorable, il peut toujours utiliser le langage à sa guise pour accomplir tel ou tel acte de parole, mais les effets de celui-ci seront contrés ou annulés, à cause de sa position sociale. Ce type d'analyse veut ainsi qu'un simple soldat puisse donner un ordre à son général, en dotant son énoncé de la valeur illocutionnaire de l'ordre, mais que cet énoncé soit considéré, dans les circonstances sociales où l'on utilise (correctement) cet énoncé, comme une insolence et que le soldat soit puni comme tel.

On comprend que, dans ce cadre, l'efficacité illocutionnaire reste bien d'ordre linguistique, même si les conditions sociales ne lui permettent pas de se déployer ou d'avoir des conséquences – mais que les conditions sociales n'interviennent nullement dans la création de cette efficacité.

Or ce type d'approche nous apparaît « scolastique », comme aurait dit Austin, ou « idéaliste » et oublie que les conditions mêmes de l'efficacité linguistique sont elles-mêmes des conditions sociales, qui viennent déterminer intrinsèquement cette efficacité. Comme l'avait bien vu Austin (mais aussi Benveniste⁵), et comme l'a théorisé ensuite Bourdieu, un énoncé donné n'a d'efficacité illocutionnaire que s'il est proféré dans des conditions qui permettent au locuteur le proférant d'avoir une certaine légitimité à faire cet énoncé avec l'efficacité qu'il entend lui donner. Nous voudrions donc, en nous appuyant sur les analyses séminales d'Austin, puis la lecture de la théorie des actes de parole offerte par J. Hornsby et la critique de la pragmatique « standard » opérée par P. Bourdieu, rappeler que la réussite d'un énoncé ne dépend pas seulement de la maîtrise, par le locuteur, de la langue, mais bien plutôt de ce qu'on appellera son « autorité », socialement déterminée, qui lui permettra de réaliser, ou non, tel ou tel acte. On comprendra alors que l'échange linguistique, en tant qu'il est le lieu d'accomplissement d'un certain acte, est toujours le lieu possible d'un rapport de pouvoir ou de domination, en ce sens que la réussite d'un acte de parole dépend toujours de la reconnaissance que l'on accorde à celui qui le profère – et nous

5. Voir E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, tome 1 & 2, Éditions Gallimard, coll. « T.E.L. », Paris, 1980.

verrons alors comment il est possible – s'il est possible – d'envisager un échange linguistique qui soit indemne de tout rapport de force. Le problème sera notamment de savoir si, d'une part, celui qui parle, et notamment celui qui peut dire la vérité sur la détermination sociale de la parole, ne reconduit pas par là un rapport de domination et si, d'autre part, il n'est pas uniquement celui qui est le moins disposé à le faire – puisqu'il doit nécessairement disposer des conditions sociales qui lui donnent une certaine autorité pour se faire entendre. Autrement dit, les seules personnes pouvant dire la vérité sur la parole ne doivent-elles pas nécessairement faire partie des dominants – et n'ont-elles donc pas aucun intérêt à le faire ?

I – Une tentative pour expliquer linguistiquement l'efficacité linguistique. (O. Ducrot)⁶

Parmi les linguistes, O. Ducrot est peut-être celui qui a été le plus conscient des problèmes épistémologiques que la notion de force illocutionnaire posait à la linguistique (beaucoup de linguistes ou de philosophes du langage ont pendant longtemps été tentés de la renier purement et simplement, tellement elle entraînait en conflit avec le cadre de l'analyse logique classique⁷.) Dans « Illocutoire et performatif »⁸, il propose ainsi de rendre compte de l'efficacité illocutionnaire en sachant pertinemment que celle-ci ne peut pas résider au niveau de ce qu'il appelle la phrase (ou ce que Saussure appelle « la langue »). La phrase est l'unité linguistique dotée de « signification », qui est un niveau abstrait pouvant être rendu sous forme d'une « proposition » et qu'on trouve, de manière compositionnelle, à partir des significations des mots données dans un dictionnaire. L'argument contre

6. Pour comprendre la présentation qui va suivre, il peut être utile de rappeler ces distinctions terminologiques : « Il me semble de plus en plus nécessaire [...] de distinguer trois notions, pour lesquelles j'utiliserai désormais les termes de phrase, énoncé, énonciation. Par phrase, j'entendrai ce que les anglais appelle sentence-type, c'est-à-dire le matériel linguistique qui fait l'objet de la parole, la combinaison de signes que l'on essaie de faire apparaître à travers une suite de sons ou de lettres. Il s'agit donc d'une entité abstraite, qui n'est pas perceptible en elle-même, mais seulement à travers ses manifestations concrètes. Ce que j'appellerai énoncé, ce sera justement la réalisation d'une phrase sous la forme d'une séquence sonore ou graphique déterminée, localisée en un point déterminé de l'espace et du temps. On ne devra donc pas dire qu'un énoncé a été plusieurs fois répété, mais qu'il y a eu plusieurs énoncés d'une même phrase. L'énoncé peut ainsi se définir comme une occurrence de phrase, ce que les anglais appellent *sentence-token*. Je prolongerai cette première distinction du point de vue sémantique en opposant la « signification », valeur sémantique attribuée à une phrase, et le « sens », valeur sémantique lue dans l'énoncé. Quant à l'énonciation, c'est le fait même qu'un énoncé ait été formé, autrement dit l'événement historique que constitue sa réalisation. (O. Ducrot, in *Dire et ne pas dire*, Paris : Hermann, 3^{ème} édition : 1991, pp. 279-280)

7. Voir par exemple J.L. Cohen, « Do Illocutionary Forces exist ? », in K.T. FANN, *Symposium on J.L. Austin*, Routledge and Kegan Paul, Londres, 1969, pp. 420-444.

8. In O. Ducrot, *Dire et ne pas dire, op. cit.*, pp. 279-305.

l'idée que l'efficacité linguistique se trouve à ce niveau vient du fait bien connu qu'une même phrase peut permettre d'accomplir deux actes différents. Ainsi, « Pouvez-vous sauter par la fenêtre ? » peut aussi bien accomplir une demande/question qu'un ordre. Ce n'est donc pas la sémantique d'une phrase qui détermine sa pragmatique : c'est ce qu'on appellera la sous-détermination sémantique de l'illocutionnaire. Ducrot avance l'idée qu'il s'agit plutôt de *l'usage* d'une phrase dans un certain contexte, qui va jouer ce rôle : ce qu'il appelle « l'énoncé » qui relève d'une certaine énonciation située. Autrement dit, le rôle fixant la force illocutionnaire est joué par l'usage d'une phrase pour dire quelque chose de précis en une occasion donnée – ce que Ducrot appelle le « sens » et qui comprend la force illocutionnaire. La phrase ci-dessus peut en effet être utilisée pour te *demander* si tu es capable de sauter par la fenêtre ou pour *t'ordonner* de sauter par la fenêtre, selon la manière dont *j'énonce* cette phrase. Ducrot ajoute que le propre de la force illocutionnaire (et de l'énonciation qui la porte), telle qu'elle s'explicité dans l'énonciation, est qu'elle opère une transformation juridique du réel, en ce que, en la présentant dans son énonciation, le locuteur s'engage à certaines ou engage les interlocuteur par rapport à lui (c'est le cas de la promesse, de l'ordre, mais tout autant des énoncés affirmatifs qui comportent une dimension d'engagement quant à leur vérité). Des devoirs et des obligations s'ensuivent donc de la profération de tel ou tel énoncé : le locuteur et l'interlocuteur sont tenus à certaines choses si l'énoncé est réussi.

Pourquoi l'énoncé, à la différence de la phrase, est-il doté de cette force illocutionnaire ? C'est que l'énoncé « ne prend une valeur [force] illocutionnaire que dans la mesure où il est sui-référentiel »⁹. Autrement dit, lors de son usage, un énoncé réussi ferait référence à sa propre énonciation : lorsque j'utilise la phrase « Pouvez-vous sauter par la fenêtre ? », je ferais un certain énoncé qui aurait pour propriété de se présenter également comme énonciation de cette phrase – sous un certain angle. C'est cette présentation qui serait présentation de « sa parole comme créatrice d'obligation pour le destinataire »¹⁰. C'est ainsi parce que l'énoncé est un certain usage de la phrase qu'un ajout de sens est donné à la phrase par lequel se *montre* l'usage de cette phrase, lequel, d'une certaine façon, explicité la force

9. *Ibid.*, p. 291.

10. *Ibid.*

illocutionnaire de l'énoncé. Comme le dit Ducrot,

En d'autres termes, pour savoir quel acte a été accompli, il faut savoir ce qui, dans le sens de l'énoncé, est dit de l'énonciation. La valeur illocutoire de l'énoncé constitue donc une caractérisation juridique de l'énonciation, une prétention affichée à lui donner tel ou tel pouvoir. Dans la mesure où il a une valeur illocutoire, un énoncé a son énonciation pour thème : il la commente¹¹.

Cela semble assez plausible dans le cas des énoncés qualifiés de « performatifs explicites », du type : « Je t'ordonne de sauter par la fenêtre ». Dans ce cas, on peut envisager que le « je t'ordonne de » se comprend comme « ce que je fais en te disant de sauter par la fenêtre, c'est te donner un ordre », c'est-à-dire comme une explication de texte de l'énoncé que je prononce (!) La même structure serait à l'oeuvre dans tous les énoncés dotés d'une force illocutionnaire – c'est-à-dire dans tous les énoncés qui réussissent à faire quelque chose (tous les énoncés, si l'on suit Austin).

On note ainsi plusieurs choses : i) la force illocutionnaire est une *prétention* à modifier l'ordre juridique des choses, explicitée dans l'énonciation et qui demande à être confirmée par les réactions des interlocuteurs. Si, par exemple, je profère cet énoncé en tant que simple soldat face à mon colonel, celui-ci comprendra mon énoncé et donc la force illocutionnaire qu'il détient, mais n'admettra pas ma prétention à lui donner des ordres et, donc, selon Ducrot, il me punira.

ii) La force illocutionnaire réside dans le caractère sui-référentiel de tout énoncé, en tant qu'il relève d'une énonciation spécifique d'une phrase, venant opérer une sorte de commentaire qui explicite l'usage de la phrase lors de cette énonciation.

iii) Mais cet usage reste dans la sphère linguistique et la force illocutionnaire est considérée comme une réalité purement linguistique, qui ne dépend pas des conditions sociales entourant l'énonciation. Quelles que soient ces dernières, si j'utilise d'une certaine manière une phrase donnée, je réussis à accomplir un certain acte de parole par son moyen, c'est-à-dire que je dote l'énoncé d'une certaine force illocutionnaire qui est une certaine prétention à faire quelque chose, qui s'exprime dans la sui-référentialité de l'énoncé.

Autrement dit, l'efficacité illocutionnaire reste bien dans le domaine de la linguistique en l'isolant soigneusement des conditions sociales et en considérant

11. *Ibid.*, p. 292.

qu'elle dérive uniquement d'une sorte de commentaire de la parole sur elle-même, usage de la parole dont tout locuteur dispose dès lors qu'il a une compétence linguistique.

II – La détermination sociale de l'efficacité linguistique : reconnaissance et légitimité.

Je voudrais d'abord montrer que, si l'analyse de Ducrot est séduisante (et assez répandue chez les linguistes et les philosophes), elle est totalement mythologique et ne fait sens que parce qu'elle donne aux linguistes l'illusion d'une autonomie de l'efficacité linguistique.

Remarquons ainsi trois choses :

i) L'explication qui consiste à faire dériver l'efficacité illocutionnaire de la sui-référentialité, c'est-à-dire d'un commentaire de l'énoncé sur sa propre énonciation, est illusoire. Je peux expliquer autant que je veux ce que je dis, je ne transforme pas mon énoncé en acte modifiant l'état des choses – sauf à considérer que toute action sur le monde relève d'un processus d'interprétation du monde. Dire que je veux faire un ordre explicite simplement l'action que je veux réaliser, mais ne réalise pas l'action de l'ordre pour autant. Pour le dire autrement : on reste dans l'ordre de la sémantique et ce n'est pas de la sémantique redoublée qui la transforme en pragmatique. Le fait d'explicitier les choses ne permet pas aux choses de se réaliser. Et le langage ne fait pas exception. Ce n'est qu'une autre façon de dire qu'il n'a pas en soi de pouvoir magique¹².

iii) A supposer que ce soit le cas et qu'un énoncé soit un commentaire de sa propre énonciation, on ne voit pas comment l'interlocuteur en vient à comprendre quel est l'acte accompli. Ducrot nous dit que l'énoncé efficace recèle une référence à son énonciation, mais il ne nous précise pas sous quelles conditions un énoncé décrit son énonciation comme celle d'un ordre plutôt que d'une question. Quels sont, dans l'énonciation, les critères linguistiques discriminants permettant d'identifier l'usage d'une phrase comme ordre plutôt que comme description – sachant que, dans la plupart des cas, le commentaire est censé être implicite¹³?

12. Pour le dire autrement : remplacer le mystère de l'efficacité illocutionnaire par la magie du texte s'auto-interprétant ne semble pas faire beaucoup avancer la compréhension rationnelle des événements linguistiques.

13. On pourrait montrer que cela fonctionne également pour les performatifs dits « explicites », puisque ceux-ci admettent également plusieurs valeurs illocutionnaires, c'est-à-dire plusieurs usages.

Autrement dit, pour que cette explication recourant à l'énonciation soit un tant soit peu valable, il conviendrait d'expliquer les modalités d'énonciation particulières (et linguistiques, si l'on y tient) qui transforment une phrase donnée en ordre, en promesse, ou en question, c'est-à-dire qui la commentent comme telle.

iii) Ducrot qualifie la force illocutionnaire de prétention à faire quelque chose. Autrement dit, un énoncé de promesse ne serait jamais en fait qu'une prétention à faire une promesse. Outre que cela nous semble contrarier de beaucoup le sens commun (qu'est-ce alors qu'une vraie promesse ?), cette explication ne vaut qu'à cloisonner l'efficacité linguistique et l'efficacité sociale. D'une certaine façon, selon cette explication, les conditions sociales viennent confirmer, ou non, la prétention linguistique, et l'efficacité sociale de l'énoncé serait ainsi quelque chose qui s'ajouterait en surplus à l'efficacité linguistique. L'ordre réussi serait celui qui serait linguistiquement valide puis socialement validé.

Or on peut montrer que la distinction, dans le réel de l'échange linguistique, ne tient pas, car la reconnaissance de la prétention de l'énoncé à faire tel ou tel acte dépend étroitement des conditions sociales de réception de l'énoncé, qui déterminent l'autorité détenue, ou non, par le locuteur, laquelle lui permet le cas échéant de prononcer cet énoncé – lui permet donc d'avoir cette prétention.

En effet, comme le montre J. Hornsby¹⁴, qui centre toute son analyse des actes de parole sur un point déjà soulevé par Austin¹⁵, mais négligé par presque l'ensemble des théoriciens des actes de langage, l'efficacité illocutionnaire réside toute entière dans la reconnaissance obtenue par le locuteur lorsqu'il utilise une certaine phrase¹⁶, comme Ducrot l'admet lui-même mais en restreignant cette reconnaissance à un pur champ linguistique, sans comprendre que cette reconnaissance est nécessairement affectée par les positions sociales respectives du locuteur qui la demande et de ceux qui lui accordent (ou non). Je ne parviens à donner un ordre que si l'on me reconnaît la légitimité à donner un ordre – laquelle légitimité est jugée à l'aune de mon autorité ou, souvent, de ma position

14. In « Feminism in Philosophy of Language : Communicative Speech Acts », in M. FRICKER & J. HORNSBY, *The Cambridge Companion to Feminism in Philosophy*, Cambridge University Press, Cambridge, Mass., 2000, p. 87-106.

15. « Un acte illocutionnaire n'aura pas été effectué avec bonheur, ou avec succès, si un certain effet n'aura pas été produit. [...] L'effet consiste généralement à provoquer la compréhension de la signification et de la valeur de la locution. L'exécution d'un acte illocutionnaire inclut donc l'obtention de sa bonne compréhension (*securing uptake*) », in J.L. Austin, *op. cit.*, p. 118/125.

16. C'est une lecture forte de la condition de félicité A1 donnée par Austin.

institutionnelle. Je ne peux pas donner un ordre si je suis simple soldat à mon colonel – mais dans une situation de guerre, je peux le donner à des civils.

Si, en effet, un acte de parole donné ne gagne son efficacité qu'à être reconnu comme l'acte de parole qu'il prétend être, étant donné son respect d'une certaine procédure (linguistique ou non), il s'ensuit que le locuteur doit parvenir à *faire reconnaître* que son énoncé respecte cette procédure : le locuteur doit ainsi parvenir à gagner une *voix* (ou une autorité) dans l'interaction.

Or se profile ici une sérieuse menace visant la communication entre locuteurs et l'efficacité des paroles respectives, dès lors que l'on pose un positionnement différentiel des locuteurs dans le monde social, ou ne serait-ce qu'une connaissance moindre pour certains des procédures linguistiques et extra-linguistiques à respecter pour se faire entendre. Comme le dit J. Hornsby, on peut poser que :

La possibilité est ouverte que les relations de pouvoir et d'autorité, qui différencient les locuteurs, affecteront les actes de parole qu'ils seront susceptibles d'accomplir. (« Feminism in Philosophy of Language », p. 97)

Une inégalité peut s'inscrire dans les fondements de la relation linguistique et ainsi saper son fonctionnement normalement fondé sur la réciprocité (idéalement) supposée – ce qui affecte les modalités de la reconnaissance et, en retour, les actes illocutionnaires. Au moins deux conséquences indissolublement linguistiques et politiques peuvent s'ensuivre : 1) quant à la reconnaissance de l'acte exécuté ; 2) quant à l'autorisation d'exécuter l'acte (deux aspects inextricablement mêlés : un acte ne sera pas reconnu comme pleinement exécuté si on reconnaît pas au locuteur le droit de le faire).

Prenons un des cas paradigmatiques donnés par Austin, l'ordre :

[...] sur une île déserte, vous pouvez me dire : « Allez ramasser du bois » ; et je puis vous répondre : « Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous », ou « Vous n'avez pas qualité pour me donner des ordres ». Je n'accepte pas d'ordre de vous quand vous essayez d'imposer votre autorité sur une île déserte (une autorité que je peux reconnaître, certes, mais seulement si je le veux bien) ; et cela contrairement au cas où vous êtes le capitaine du bateau et possédez de ce fait une autorité authentique. (Austin, *HTD*, p. /59)

On a toujours tendance à considérer, comme Ducrot, que le *pouvoir* d'imposition de l'ordre relève de l'action propre de l'acte de parole consistant à

ordonner – auquel on aurait la liberté d'obéir ou pas. Comme si le pouvoir était un effet direct de l'acte de parole réalisé. Ce faisant on oblitère le fait que cette action n'a lieu que parce qu'elle obtient une reconnaissance de la part de l'interlocuteur – de l'ordonné – et qu'elle n'a d'efficace que parce que le locuteur a alors le pouvoir de faire reconnaître son énoncé comme un acte ordonnant de faire telle chose. *L'acte de parole qu'est l'ordre ne vaut comme ordre que si le locuteur est en position d'autorité pour imposer son acte de parole.* Autrement dit, la reconnaissance demandée pour que l'acte de parole exécuté réussisse est en même temps reconnaissance de l'autorité du locuteur à exécuter cet acte de parole donné.

Par conséquent, il n'y a pas égalité dans la réussite de ce type d'acte de parole qu'est l'ordre, car quiconque ne peut pas réussir à faire accepter qu'il donne un ordre (le non-gradé vis-à-vis du colonel, mais aussi quiconque dès lors que toute relation sociale est abolie, comme le montre l'exemple d'Austin : si on ne peut pas me forcer à respecter l'ordre, alors l'ordre peut n'avoir jamais aucune efficacité !).

On niera pourtant généralement que tous les types d'énoncés nécessitent que celui qui les énonce possède un certain pouvoir social et on avancera le cas des affirmations qui n'ont besoin pour réussir qu'à rapporter ce qui est ou à dire la vérité. Or toute la force de la théorie de l'efficacité linguistique qui la fait reposer sur la reconnaissance est de montrer que tel n'est précisément pas le cas. Tout le monde n'est pas fondé à faire n'importe quel type d'énoncé, et moins encore à faire des affirmations comme il l'entend – encore faut-il occuper une position permettant d'affirmer des choses sur le monde. Cette position s'acquiert généralement, dans les domaines où la connaissance prévaut, en réunissant un certains nombres de justifications¹⁷ – mais pas toujours. Comme l'ont très bien montré les divers travaux de P. Bourdieu sur le champ scientifique et M. Détiéne, dans *Les maîtres de vérité dans la Grèce archaïque*¹⁸, seules des personnes autorisées (pour diverses raisons) sont reconnues comme pouvant énoncer des propositions vraies – ou dont on ne doutera pas (Pensons au statut de « témoins ». Tout le monde n'en dispose pas. Il faut faire preuve d'une certaine probité, ne pas avoir eu d'ennuis avec la justice, être « moral », propre sur soi, etc.)

17. Voir l'étude sur la conception performative de la connaissance que nous avons menée avec C. Alsaleh, « Cook Wilson, John Austin et Charles Travis sur la connaissance et l'objectivité ». Intervention donnée le 3/04/2003 au colloque international " Cook Wilson " à l'Université de Picardie.

18. M. Détiéne, *Les maîtres de vérité dans la Grèce archaïque*, Paris : Pocket, coll. « Agora », 2nde édition : 1994.

[...] la « Vérité » [...] qualifie le plus souvent, sur les différents plans où elle s'atteste, un type de parole déterminé, prononcé dans certaines conditions, par un personnage investi de fonctions précises. [...] Maître de « vérité », le roi de justice est pourvu du même privilège d'efficacité : ses dits de justice, ses *thémistes* sont en effet des espèces d'oracles. (M. Détiéne, *Les maîtres de vérité dans la Grèce archaïque*, pp. 97-103)

En étudiant comment la parole vérace s'est laïcisée au cours de l'histoire de ce qu'on peut appeler le champ scientifique, Détiéne rappelle combien l'énonciation de la vérité elle-même est soumise à tout un rituel que seules les personnes autorisées (« qualifiées », dotées d'un certain pouvoir spécifique) ont la capacité d'initier et de faire appliquer (ce sont les scientifiques, les universitaires, les « experts », ou à un degré moindre, celui qui a plus d'expérience, etc.). Il est donc en fait illusoire de croire que tout un chacun est égal à l'autre quand il veut dire ce qui est, rapporter des faits, faire une affirmation : ses prétentions seront plus ou moins reconnues selon la position sociale qu'il occupe¹⁹. Il est probable que l'autorisation de faire ce type d'acte de parole s'est généralisée avec sa laïcisation, mais cela ne doit pas amener à croire que tout le monde est égal dans la maîtrise de la procédure qui permet de doter d'efficacité les énoncés servant à dire comment est le monde – et cela d'autant moins que les procédures étant implicites, floues, seuls les personnes dotées d'autorité sont susceptibles de juger véritablement si l'acte accompli est correctement accompli (les personnes autorisées ont ainsi une double autorité : sur la réalisation de l'acte de parole et, en résultant, sur la définition de la procédure correcte pour réaliser l'acte).

III – De l'imposition de reconnaissance : position et dispositions sociales.

L'oubli de ces conditions sociales est précisément le principal reproche que Bourdieu, dans *Langage et pouvoir symbolique*, formule à l'encontre des théoriciens des actes de parole, qui semblent quant à eux conférer une efficacité à la parole elle-même, en revenant, par delà Austin, à une détermination sémantique de l'efficacité. Ceux-ci vont par exemple dire que c'est parce que l'énoncé « je te promets de tondre la pelouse » signifie que je te promets de tondre la pelouse que, par cet énoncé, je te promets de tondre la pelouse (ou que je fais une promesse).

19. L'oubli de cette condition est ce que Bourdieu appelle « l'illusion du communisme linguistique », in *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Editions du Seuil, 2001.

Tout comme Austin, Bourdieu considère que la parole est toujours une interaction, de telle sorte qu'on peut caractériser toute émission d'énoncés comme un échange linguistique. Et pour lui, les échanges linguistiques quotidiens sont autant de rencontre localisées entre des locuteurs (ce qu'il appelle des agents dans sa sociologie plus générale) qui sont porteurs de ressources et de compétences socialement structurées. Ainsi, toute interaction linguistique, aussi personnelle et insignifiante qu'elle puisse paraître, porte-t-elle les traces de la structure sociale qu'elle exprime (et qu'elle contribue à reproduire). En cela, Bourdieu ne s'éloigne pas tant d'Austin qu'il ne vient préciser les modalités d'efficacité du langage.

Ce que remet radicalement en cause Bourdieu, c'est l'illusion du « communisme linguistique », c'est-à-dire 1) l'idée selon laquelle toutes les compétences et les ressources sociales et intellectuelles permettant de faire n'importe quel usage du langage sont également distribuées (idée à laquelle cède parfois Austin). 2) Par ailleurs, ce même communisme linguistique uniformise de manière illusoire l'ensemble des pratiques, en prenant comme modèle normatif de l'usage correct un ensemble particuliers de pratiques linguistiques, en négligeant les conditions socio-historiques qui ont institué un ensemble particulier de pratiques linguistiques comme dominant et légitime (cela a à voir avec la question du discours autorisé : les discours autorisés ont tout le poids de la société et de l'histoire pour eux)

Or 1) il faut bien comprendre que tous les agents ne disposent pas tous également des ressources (quelles qu'elles soient) qui leurs permettent d'obtenir les conditions – de félicité – garantissant l'efficacité de leur discours. Un président de la République dispose certes de tous les moyens lui permettant de faire en sorte que tous ces énoncés soient reconnus et gagnent par conséquent l'efficacité qu'il veut leur donner (même si on peut imaginer que dans le cadre domestique, il ne soit pas si facile de donner un ordre à Carla l'empêchant de le considérer comme sa « came »...). Mais tout le monde ne dispose pas des pouvoirs du président de la République, et le simple soldat ou même le civil ne pourra pas toujours donner un ordre, parce qu'il ne réunira pas les conditions pour que l'ordre soit effectué. Il en va de même du baptême, ou du mariage : seules des personnes autorisées, ayant donc le pouvoir de réunir les conditions de félicité garantissant la réussite de leur acte, peuvent vraiment accomplir cet acte. Ces actes apparaissent donc comme

réservés à certaines personnes – celles qui sont susceptibles de faire reconnaître la légitimité de leur prétention à utiliser les actes de parole.

Quelles sont ces personnes ? C'est là qu'intervient une autre idée de Bourdieu : ce sont les personnes soutenues par l'*institution* ou les institutions. Puisqu'en effet, les actes de parole n'ont d'efficacité qu'à mesure de la reconnaissance qu'on leur accorde, seule les personnes qui ont le pouvoir, en fait, de faire reconnaître l'efficacité de leur parole peuvent être sûres de réussir leur acte de parole. Et ce pouvoir, elles le détiennent parce qu'elles sont placées dans des institutions qui leur garantissent la reconnaissance de leur acte de parole : pensons ainsi à l'institution judiciaire qui, par son lot de punitions et de châtement, va garantir que la parole judiciaire (que ce soit celle du juge ou du législateur) va être écoutée et appliquée. Pensons à l'institution militaire, ou à l'institution familiale, voire scolaire, qui vont faire que les ordres vont être pris comme des ordres, et non pas comme de simple conseil. Autrement dit, c'est parce que des individus sont situés dans des positions institutionnelles fortes, ou du moins différenciées, qu'ils peuvent faire valoir l'efficacité de leur parole, parce qu'ils ont avec eux toute la force de l'institution, c'est-à-dire tout l'ensemble de sanctions et de récompenses que l'institution peut garantir à celui qui respecte ou non la parole de la personne autorisée. Autrement dit, seules les personnes *investies* de l'autorité d'une institution peuvent véritablement agir au moyen de la parole (ce que rappelle bien l'idée du rituel : le rituel est là pour garantir aussi la dignité de l'institution : il faut se plier à tout un rituel pour réussir à faire un acte de parole, et tout le monde n'a pas les moyens de réussir ce rituel).

Cela veut donc bien dire qu'il y a une inégalité dans l'accès à l'efficacité performative : seuls ceux qui disposent du pouvoir suffisant peuvent exercer une pouvoir de la parole (c'est ce qui définit le pouvoir « symbolique » pour Bourdieu, et en l'occurrence « la violence symbolique » puisque certains sont dépossédés de ce pouvoir tout en le reconnaissant à d'autres) Est-ce à dire que l'efficacité performative est toujours une efficacité déléguée ? Pour Bourdieu, il le semble bien – mais cela est très problématique dans le cas des actions peu clairement institutionnelles, les échanges linguistiques entre amis, par exemple. On peut cependant également y découvrir de micro-relations de pouvoir qui y structurent les échanges et déterminent la réussite des actes de parole.

Cela vous l'admettez probablement sans grande difficulté pour les actes de parole introduisant et reconduisant des relations de pouvoir : ordres, baptêmes, sacrements, mariage, etc. Mais vous serez probablement plus rétifs à l'admettre pour les actes de parole comme l'affirmation ou la simple promesse. Qu'est-ce qui empêche tout un chacun (quelqu'un sans pouvoir particulier) de faire une affirmation ou une promesse, par exemple ? C'est qu'en fait, il faut se situer dans l'analyse bourdieusienne en terme de champ social, telle qu'elle notamment été raffinée par M. de Fornel²⁰, où chacun occupe une position qui se définit par rapport à la position de l'autre. Vous êtes étudiants, je suis professeur : vous pouvez toujours essayer de me montrer quelque chose, vous n'y réussirez que si j'y consens car c'est moi qui, dans cette relation, occupe une position supérieure. C'est que pour pouvoir affirmer, il faut être reconnu dans sa prétention à dire ce qui est sur le mode de la description, ce qui suppose là encore qu'on vous reconnaisse tout un ensemble de qualités : la capacité à dire et à voir correctement ce qui est, à être en position de savoir, mais également de juger.

(Pensez également aux relations qui ont longtemps existé entre les hommes et les femmes, entre les adultes et les enfants, les majorités et les minorités, mais également, tout simplement, entre celui qui a plus d'expérience que l'autre, qui est plus âgé, etc. : le pouvoir d'affirmer y est inégalement distribué. Combien d'entre vous n'ont jamais douté des paroles d'un enfant ? Il en va de même avec la promesse : un enfant peut-il promettre ? Et un prisonnier ?)

Il semble donc bien que le moindre acte de parole soit déterminé dans sa réussite par la position sociale de celui qui le fait – position sociale qui se mesure par son rapport aux multiples institutions existantes – et que le pouvoir qu'il exerce au moyen de la parole peut contribuer à reproduire.

2) Par ailleurs, les actes de parole qui ont cours dans une société en un temps et un lieu donné sont les seuls à être reconnus par les membres de la société – par définition. Mais cela veut dire que certains actes de parole qui ne sont pas reconnus par tous, mais seulement par certaines minorités, ne peuvent pas toujours réussir. Pour le dire autrement, il y a nécessairement une sélection, parmi les actes de parole possibles, de ceux qui ont été choisis par les personnes ayant le plus de pouvoir à

20. M. de Fornel, « Légitimité et actes de langage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 46, N° 1, 1983, pp. 31-38.

leur disposition, et donc le pouvoir de faire reconnaître la légitimité de ces actes de parole, ou du moins de la forme qu'ils prennent. Ce n'est probablement pas un hasard si l'énonciation de vérité se fait sur le mode le plus neutralisé possible, cela a toute une histoire, mise au jour par M. D  tienne dans *Les Maîtres de V  rit  *. D  tienne montre en effet, comme on l'a vu, que seules certaines personnes avaient le pouvoir de dire – de r  v  ler, un peu comme des oracles – la v  rit  , et qu'ils ont impos   une forme    la fa  on de la dire. De telle sorte que le rituel de l'  nonciation d  clarative suit d  sormais cette forme et quiconque y contrevient ne peut se faire entendre.

De cela, on peut ais  ment tirer la conclusion que seuls r  ussissent    accomplir des actes de parole et    doter leurs   nonc  s de force illocutionnaire, ceux qui ont le pouvoir de le faire – c'est-  -dire le pouvoir de faire reconnaître leur l  gitimit      utiliser la proc  dure permettant d'accomplir tel ou tel acte de parole –, et par cons  quent que les rapports linguistiques dans l'interaction linguistique se confondent ais  ment avec les rapports de pouvoir ou de domination. Seuls ceux qui dominent, dans une interaction linguistique donn  e, peuvent finalement r  ussir    accomplir sans probl  me un ordre ou m  me une affirmation.

Conclusion : Possibles illocutionnaires et rapports de force (ou : le dilemme bourdieusien et comment y   chapper par l'analyse diff  rentielle des situations).

On le voit, seuls ont un v  ritable droit    la parole ceux qui ont l'autorit   n  cessaire pour se faire entendre, ou pour que leur parole et les actes qu'ils accomplissent par son moyen soient pris au s  rieux. Tout le probl  me de cette analyse est qu'elle revient    confier la possibilit   de dire la v  rit  , et notamment la v  rit   sur l'efficacit   socialement distribu  e (c'est-  -dire de mani  re in  galitaire) du langage,    ceux qui ont le pouvoir et ont donc le moins int  r  t    r  v  ler ou expliquer cette d  pendance sociale de l'efficacit   de leur parole. Pire, il semble que le sociologue ne peut dire la v  rit   sur l'efficacit   sociale de la parole que si on lui reconna  t l'autorit   pour dire cette v  rit   – c'est-  -dire uniquement s'il se situe dans un « champ » o   la validit   de sa parole est reconnue et o   il pourrait bien exercer, l   aussi, une certaine forme de domination sur ceux qui ne savent pas et n'acceptent ce qu'il dit que parce qu'il a l'autorit   socialement reconnue du savant. Autrement dit, la question est de savoir s'il peut jamais y avoir une discussion d'  gal      gal sur

les conditions mêmes de la parole, et, en élargissant, sur l'ensemble des enjeux soumis à discussion (comme cela est censé être le cas en démocratie) ? Peut-on sortir du cercle voulant qu'on ne puisse se faire entendre qu'à avoir une certaine autorité et que l'on ne peut modifier la distribution de l'autorité qu'à se situer dans une position où l'on n'y a plus intérêt ? Pour le dire autrement : Bourdieu peut-il révéler sa vérité à un cercle plus large que celui des initiés qui peuvent l'entendre ? (Ceux qui ont les conditions pour savoir = d'où la légitimité de l'accusation – si c'en est une - de pessimisme politique à l'encontre de Bourdieu)

Ce problème explique probablement la seule solution que Bourdieu a essayé de construire (et qu'on lui a reproché comme étant élitiste) : celle d'une lucidité à gagner par l'analyse, recourant à la seule objectivité scientifique. Cette solution passe par le développement, sinon la généralisation, nécessaire d'un champ où l'autorité se gagne en fonction de la véracité (et non pas en fonction d'autres critères), construit selon le modèle (à vrai dire idéalisé) du champ scientifique. Est-ce à dire que la seule possibilité de sortie de la domination passe, selon Bourdieu, par le fait de devenir savant et d'étendre les critères d'acceptabilité de la parole valant dans le champ scientifique ? N'y a-t-il plus la possibilité d'une parole ordinaire dénuée de rapport de force ?

Il se pourrait toutefois que Bourdieu nous ait lui-même offert une piste de sortie quand il admet que, dans certaines situations (informelle, de crise des valeurs, etc.), la reconnaissance obtenue par le locuteur ne dépend pas nécessairement de l'autorité qu'il détient, mais tout simplement de la reconnaissance qu'il obtient en tant que semblable. C'est également la piste élaborée par M. de Fornel²¹, essayant d'établir une logique des situations dans lesquelles les principes de reconnaissance des locuteurs et donc des forces illocutionnaires ne dépendent pas nécessairement de l'autorité et ne reconduisent donc pas toujours la domination que les locuteurs doivent le plus souvent détenir pour réussir un acte de parole. Il n'est ainsi pas sûr que le pessimisme de Bourdieu ait toujours été fondé et que la science (sociale) soit le seul moyen qui nous soit offert pour échapper à la domination linguistique. Le pessimisme – certains diraient l'erreur – de Bourdieu résiderait alors dans son refus de concéder l'existence d'interactions ordinaires qui ne soient pas agonistiques, alors qu'il est sûrement envisageable de considérer que

21. M. de Fornel, « Actes de langage et légitimité », art. cit.

certaines conditions, socialement déterminées, permettent à un discours sans relation de pouvoir de s'instaurer entre deux locuteurs, ainsi mis à égalité.

Bruno Ambroise,
CURAPP (UMR6054 : CNRS-UPJV)